Jardins de Normandie

Extrait du PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du VENDREDI 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le Vendredi 21 Juin à 16H00, au GIE SILEBAN 19 route de Cherbourg 50760 GATTEVILLE LE PHARE s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association d'Organisations de Producteurs "Jardins de Normandie".

ETAIENT PRESENTS ou REPRESENTES :

- Les délégués des Organisations de Producteurs reconnues

* Société Coopérative Agricole Groupement de Producteurs de Légumes de la Manche (**GPLM**)

Monsieur Sylvain LEGRAND
Monsieur Philippe JEAN
Monsieur Christian JOUANNE — Représenté par Monsieur Sylvain LEGRAND

* Société Coopérative Agricole et Agro-alimentaire (**AGRIAL**)

Monsieur Bernard GUILLARD
Monsieur David PICQUENOT
Monsieur Jacques LABORDE
Monsieur Jean-Luc LEBLOND

Y ASSISTAIENT EGALEMENT :

Monsieur Yohann BOSSARD	Sté KPMG
Monsieur Cédrick GALLOT	Directeur G. P. L. M.
Monsieur Jacques DUBOIS	Directeur adjoint SILEBAN
Monsieur Patrick GROUALLE	Directeur AOP Jardins de Normandie / Sileban
Monsieur Julien HEILLAUT	Directeur OP Légumes AGRIAL
Monsieur Denis ONFROY	
Monsieur Emmanuel AUBRIL	CERFRANCE
Monsieur Yves LERIDEZ	
Monsieur Pierre GLERANT	SILEBAN

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-François VERMES	AGRIAL OP Légumes
Monsieur Nicolas CHAUVOIS	GPLM
Monsieur Philippe LECLER	GPLM
Madame Elodie LANGLOIS	GPLM
Monsieur Guy COBRUN	AGRIAL OP Légumes
Monsieur Alexis HUBERT	AGRIAL OP Légumes
Monsieur Régis LHOUTELLIER	Syndicat des Expéditeurs de Légumes Sous Label
Monsieur Arnaud DEGOULET	AGRIAL
Madame la Directrice	DRAAF
Madame Catherine SIMON	DDTM

Monsieur GUILARD constate que le quorum pour délibérer en Assemblée Générale Ordinaire est atteint. Il déclare ouverte l'Assemblée Générale de l'AOP "Jardins de Normandie".

Monsieur GUILLARD demande alors à l'Assemblée de bien vouloir désigner un secrétaire de séance, celle-ci désigne Monsieur Patrick GROUALLE.

Messieurs Cédrick GALLOT et Julien HEILLAUT sont nommés scrutateurs.

L'Assemblée Générale a pour objet :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,*
- *Rapport de Gestion,*
- *Rapport du Commissaire aux Comptes,*
- *Affectation des résultats,*
- *Quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mission,*
- *Rapport des commissions produits,*
- *Rapport moral,*
- *Cotisations 2020,*
- *Cotisations 2021, 2022,*
- *Demande de cotisations d'extension des règles 2021*
- *Demande de l'extension des règles 2022-2024,*
- *Demande de cotisations d'extension des règles 2022,*
- *Règlement intérieur : modification du nombre des voix,*
- *Ratification des délégués des O.P. au Conseil de l'AOP "Jardins de Normandie",*
- *Ratification des délégués des O.P. dans les commissions,*

Après avoir présenté les rapports et en avoir débattu, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

.../...

SEPTIEME RESOLUTION : Extension des règles 2019-2021

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrêté du 24 décembre 2019 portant extension des règles édictées par l'AOP Jardins de Normandie à l'ensemble des producteurs de carottes, poireaux, navets et choux fleurs situés en Normandie pour les campagnes 2019 à 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION: Cotisations Extension des règles 2021

Dans le cadre des règles édictées par l'AOP "Jardins de Normandie", l'Assemblée Générale demande au Ministre de l'Agriculture à habiliter l'AOP à prélever des cotisations pour 2021 auprès des producteurs pour lesquels les règles sont devenues obligatoires du fait de l'extension reconnue

A. – ***CAROTTE*** : **80 €/ha**

- Une cotisation dont le montant est fixé à 25.28€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 40.04€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 14.68€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

B. – ***POIREAU*** : **80 €/ha**

- Une cotisation dont le montant est fixé à 26.54€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.

- Une cotisation dont le montant est fixé à 38.31€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 15.15€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

C. – ***NAVET*** : **61 €/ha**

- Une cotisation dont le montant est fixé à 50.45€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 7.43€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 3.12€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

D. – ***CHOU FLEUR*** :**42 €/ha**

- Une cotisation dont le montant est fixé à 19.79€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 19.24€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 2.97€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

L'Assemblée Générale décide de demander au Ministre de l'Agriculture de prendre un arrêté d'extension des cotisations à l'ensemble des producteurs de carottes, poireaux et choux-fleurs pour les départements de la Manche, du Calvados, de l'Orne, pour contribuer au financement des actions conduites par l'Association d'Organisation de Producteurs Jardins de Normandie en 2021 (année civile) dans le cadre des règles étendues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association d'Organisations de Producteurs "Jardins de Normandie".

Pour extrait, certifié sincère à l'original
Saint-Lô, le 08 juillet 2021,
Le Président
de l'AOP Jardins de Normandie

Bernard GUILLARD

